



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 15 JANVIER 2025 À 19 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 15 janvier 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

Mme la conseillère Cynthia Lavoie (par vidéoconférence)

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale (par vidéoconférence)
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

25-01-002

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances mentionnées en titre tels que rédigés.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-01-003

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau
Secrétaire-réceptionniste..... (2 au 6), (9 au 13), 16, 17
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire (18 au 20)

Marie-Claude Perron
Préposée à la bibliothèque (17 au 19), 21

Colette Hamelin
Secrétaire-réceptionniste..... (17 au 20)

Julie Stewart
Secrétaire greffe, SSI et OMSC (formation)..... (2 au 6), (9 au 13), (16 au 18)
Secrétaire greffe, SSI et OMSC 19, 20

Alexandre Turcotte
Opérateur-concierge (formation)..... (2 au 5), 9, 10, (13 au 15), (18 au 20), 23, 27, 28

Cindy Frontczak
Opérateur-concierge (formation)..... 2, 3, 6, 7, (9 au 12), 16, 17, 19, 20
Préposée au restaurant, bar et quilles 21, 23

André Marcotte
Opérateur à l'aéroport..... (1^{er} au 20)

Monique Diotte
Préposée au restaurant, bar et quilles saisonnière

Carole Corriveau
Préposée au restaurant, bar et quilles (5 au 8), 12, 13, 19, 20, 28

Claire Corbeil
Préposée au restaurant, bar et quilles 1, 5, 7, 8, 12, 14, 15, 19, 22, 28

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

25-01-004

EMBAUCHE DE MME KATHLEEN BOURASSA AU POSTE D'AGENTE À LA PAIE ET À LA TAXATION - SERVICE DE L'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente à la paie et à la taxation est vacant et que la direction générale a procédé à l'appel de candidatures, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kathleen Bourassa a déposé sa candidature pour celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le SCFP, section locale 1293, a demandé que l'employée puisse compléter sa période de familiarisation de 60 jours ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Kathleen Bourassa au poste d'agente à la paie et à la taxation au Service de l'administration à compter du 15 janvier 2025, à raison de 32 heures par semaine, au taux de 37,37 \$, et ce, avec une période de familiarisation de 60 jours travaillés et à la condition qu'elle puisse satisfaire aux exigences du poste.

25-01-005

EMBAUCHE DE MME CINDY FRONTCAK À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (REPLACEMENT SUR APPEL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit combler sa liste d'employés à l'essai pour le poste d'opérateur concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cindy Frontczak a manifesté son intérêt pour être inscrite sur la liste de rappel sur ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Cindy Frontczak à titre de salariée à l'essai au poste d'opérateur concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire, à compter du 2 décembre 2024, au taux horaire de 29,05 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

25-01-006

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024 TOTALISANT 1 185 783,64 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de décembre 2024 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22041 à 22042 inclusivement

Pour la somme de : 132,50 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 507078 à 507198 inclusivement

Pour la somme de : 796 996,96 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8087 à 8127 inclusivement

Pour la somme de : 202 571,46 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Bordereau des salaires

Salaires semaines 48 à 52 inclusivement

Pour la somme de : 186 082,72 \$

Grand total : 1 185 783,64 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de décembre 2024 totalisant 1 185 783,64 \$.

25-01-007

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 décembre 2024.

25-01-008

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DE DÉCEMBRE 2024 TOTALISANT 270,54 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du décembre 2024, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Montréal, 6 au 7 décembre 2024, voiture

Réunion UMQ 270,54 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

25-01-009

AUTORISATION DE PAIEMENT À SEL WARWICK INC. POUR L'ACHAT DE PRODUIT DÉGLAÇANT POUR LA PISTE DE L'AÉROPORT MUNICIPAL – 10 896 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-12-358, la Ville a autorisé l'achat de produit déglaçant pour la piste de l'aéroport municipal afin de maintenir la piste sécuritaire au cours de la période hivernale 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sel Warwick inc. nous a fait parvenir la facture 1-237489 pour l'achat de produit déglaçant pour la piste de l'aéroport municipal ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 896 \$ avant taxes à Sel Warwick inc. pour l'achat de produit déglaçant pour la piste de l'aéroport municipal.

25-01-010

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION AQUABEC INC. POUR LE DÉCOMPTE N° 2 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PRÉACHAT D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 499 500 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-05-135, la Ville a octroyé à Construction Aquabec inc. le contrat de l'appel d'offres LSQ-2024-03 pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS) d'une capacité de 1 450 m³ ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-08-215, la Ville a autorisé le paiement pour le décompte n° 1 représentant 15 % du contrat suite à l'approbation des plans dans le cadre du contrat de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Aquabec inc. nous a fait parvenir la facture J000854 de 555 000 \$ avant taxes pour le décompte n° 2 représentant 50 % du contrat suite à la livraison de matériaux ;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 55 500 \$ avant taxes représentant 10 % du contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 499 500 \$ avant taxes à Construction Aquabec inc. pour le décompte n° 2 suite à la livraison des matériaux dans le cadre du contrat de l'appel d'offres pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS).



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-01-011

AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE ÉLECTRIQUE INC. POUR LA FINALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE PRISES ÉLECTRIQUES DANS LA SALLE DESJARDINS – 25 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-11-330, la Ville a octroyé le contrat pour la réalisation de travaux pour l'installation de prises électriques dans la salle Desjardins à Alain Alarie Électrique inc. d'un montant de 45 000 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-12-263, la Ville a autorisé le premier paiement de 20 000 \$ avant taxes pour la réalisation des travaux effectués dans ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alain Alarie électrique inc. nous a fait parvenir la facture 03861 pour la finalisation des travaux d'installation de prises électriques dans la salle Desjardins ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 25 000 \$ avant taxes à Alain Alarie électrique inc. pour la finalisation des travaux d'installation de prises électriques dans la salle Desjardins.

25-01-012

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA COMPAGNIE 9147-2886 QUÉBEC INC. POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE 4 THERMOPOMPES DANS LES COURS ARRIÈRE ET LATÉRALE DU 1009, BOULEVARD QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE M. François Bouchard a déposé au nom de la compagnie 9147-2886 Québec inc. une demande de dérogation mineure pour le bâtiment commercial situé au 1009, boulevard Quévillon (Station du Boulevard) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à légaliser l'installation de 4 thermopompes dans les cours latérale et arrière au lieu du maximum d'une seule thermopompe tel que prévu à l'article 56.14 du Règlement 284 ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, de porter atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent toutes les autres normes du règlement de zonage et les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de la compagnie 9147-2886 Québec inc. pour légaliser l'installation de 4 thermopompes dans les cours latérale et arrière du bâtiment commercial situé au 1009, boulevard Quévillon.

25-01-013

AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE RÉGULIER ET SAISONNIER NON SYNDIQUÉ DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster à la hausse le salaire du personnel-cadre régulier et saisonnier non syndiqué pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCORDER au personnel-cadre régulier et saisonnier non syndiqué une augmentation salariale de 3,25 % pour 2025, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier de chaque année, tel que prévu au budget, portant le salaire annuel de chacun comme suit :

Personnel-cadre et non syndiqué	2025
• Directrice générale, trésorière adjointe et coordonnatrice de l'OMSC	134 045 \$
• Adjointe administrative	65 191 \$
• Trésorière	75 889 \$
• Greffière et directrice générale adjointe	76 907 \$
• Directrice Service loisirs, culture et vie communautaire	87 501 \$
• Agente de développement Service loisirs, culture et vie communautaire (incluant l'ajustement salarial)	60 507 \$
• Directeur Service sécurité incendie	14 936 \$
• Directeur Service travaux publics, urbanisme, hygiène du milieu et aéroport	108 614 \$
• Inspectrice en bâtiment et responsable de l'urbanisme	48 362 \$
• Horticulteur	30,21 \$/h

25-01-014

AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. POUR LE RENOUELEMENT DES POLICES D'ASSURANCES RESPONSABILITÉS ET AUTOMOBILE 2025-2026 – 39 652,87 \$ TAXE ET HONORAIRES INCLUS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est joint à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour la période 2022-2026 par la résolution 22-01-023 ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE BFL Canada risques et assurances inc. nous a fait parvenir la facture 809530 pour la somme de 39 652,87 \$ incluant la taxe et les honoraires de courtage pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités 2025-2026 : primaire, excédentaire, complémentaire et administration municipale (Bloc B) et de la police d'assurance automobile 2024-2025 (Bloc C) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 39 652,87 \$, taxe et honoraires de courtage inclus, à BFL Canada risques et assurances inc. pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités et de la police d'assurance automobile 2025-2026 ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente et tout document nécessaire pour ce dossier.

25-01-015

AUTORISATION DE PAIEMENT À BENEVA - ASSURANCES GÉNÉRALES POUR LE RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUE DES ENTREPRISES 2025-2026 - 152 055 \$ TAXE ET HONORAIRES INCLUS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est joint à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour la période 2022-2026 par la résolution 22-01-023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Beneva - Assurances générales nous a fait parvenir la facture 150 2000 1462 0342 pour la somme de 152 055 \$ incluant la taxe et les honoraires de courtage pour le renouvellement de la police d'assurance multirisque des entreprises 2025-2026 (Bloc A) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 152 055 \$ taxe et honoraire de courtage inclus à Beneva - Assurances générales pour le renouvellement de la police d'assurance multirisque des entreprises 2025-2026 ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, toute entente et tout document nécessaire pour ce dossier.

25-01-016

AUTORISATION DE PAIEMENT AU COMITÉ 5000 DU PREMIER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2025 - 53 045 \$

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de service pour le développement économique local avec l'OBNL Comité 5000 a été autorisé par la résolution 23-05-124 par lequel la Ville assure une contribution financière annuelle de 100 000 \$ pour les années 2023-2024-2025, et ce, incluant l'indexation annuelle de 3 % ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

CONSIDÉRANT QU'un avenant au protocole d'entente a été autorisé par la résolution 24-01-015 pour modifier les dates des versements, soit au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet suite à l'émission d'une facture ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 nous a fait parvenir la facture 2025-01 pour le versement de la première tranche de la contribution financière 2025, soit 53 045 \$ incluant l'indexation annuelle de 3 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le premier versement de 53 045 \$ à titre de contribution financière annuelle au Comité 5000 pour les mois de janvier à juin 2025.

25-01-017

AUTORISATION D'ASSISTER AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 14 AU 16 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se tiendront à Québec du 14 au 16 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ces Assises sont un événement clé pour les élus municipaux, leur permettant de se tenir informés des enjeux actuels, d'échanger avec des experts, des collègues élus et des acteurs institutionnels ce qui constitue un levier précieux pour la prise de décision éclairée au service de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance de l'engagement des élus dans le développement de la gouvernance municipale et les soutient dans leur démarche de formation continue et d'implication au sein du réseau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER les élus suivants à assister aux Assises 2025 de l'UMQ qui se tiendront à Québec du 14 au 16 mai 2024 :

- Guy Lafrenière, maire
- Cynthia Lavoie, conseillère 2
- Violaine Audet, conseillère 6

D'AUTORISER le remboursement des frais associés à cette participation conformément au Règlement 322 - Règles de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ;

QUE cette autorisation soit soumise à l'approbation du Conseil municipal.

25-01-018

APPUI À LA DEMANDE DU CLUB QUAD EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA PROTECTION DE LA FAUNE « TRAVERSES DE COURS D'EAU »

CONSIDÉRANT QUE le Club quad Eeyou Istchee Baie-James désire présenter une demande pour le programme de la protection de la Faune intitulé « Traverses de cours d'eau » en vue de réaliser des travaux visant à protéger les écosystèmes aquatiques et les habitats fauniques du Nord-du-Québec ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à la mise en valeur du territoire tout en favorisant la cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs des sentiers et la faune locale ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les orientations et objectifs de la Ville de Lebel-sur-Quévillon en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de promotion du tourisme local ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra une amélioration de la sécurité dans les sentiers tout en renforçant l'attractivité économique et touristique de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande du Club quad Eeyou Istchee Baie-James soumis dans le cadre du programme de la protection de la Faune « Traverses de cours d'eau » ;

DE TRANSMETTRE cette résolution au Club quad Eeyou Istchee Baie-James.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de décembre 2024.

INSCRIPTION

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de décembre 2024.

INSCRIPTION

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Trois citoyens sont présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Résidence pour personne âgée - Étoile Filante
- Suivi - Réservoir d'eau potable
- Assurances - Regroupement
- Club Quad Eeyou Istchee Baie-James

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
25-01-019

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril appuyé par
M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

QUE la séance soit et est levée à 19 h 30.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-01-001 à 25-01-019 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 16^e jour du mois de janvier 2025.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière

